

Médecins



© 2016 Les Echos Publishing

Dans le cadre du 2^e volet du pacte Territoire-santé, le gouvernement a prévu l'ouverture de postes supplémentaires de praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG). Un arrêté vient de préciser la répartition de 500 de ces postes.

Le gouvernement souhaite mettre en place quelque 1 700 praticiens territoriaux de médecine générale d'ici début 2017. Les affectations de 500 premiers postes viennent d'être précisées. Sur les 500 postes créés, 487 vont concerner l'Hexagone, les 13 restant iront aux départements d'outre-mer. Première région à bénéficier de ces postes supplémentaires : la région Auvergne-Rhône-Alpes qui en accueillera 99, suivie par l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine avec 60 postes et l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes qui comptera 57 PTMG. Au bas du tableau, la Corse ne récolte que 4 postes supplémentaires.

Pour rappel, le dispositif de praticien territorial de médecine générale garantit un complément de revenus maximal de 3 105 € par mois au professionnel, pendant deux ans. L'objectif est de lui permettre d'atteindre un niveau de rémunération brut garanti de 6 900 €. Il accorde également au professionnel des avantages en matière de protection sociale (maladie, maternité). Pour cela, le praticien doit s'installer dans une zone à faible densité médicale, réaliser au moins 165 consultations par mois et être volontaire pour la permanence des soins.

[Arrêté du 30 août 2016, JO du 13 septembre](#)

© 2016 Les Echos Publishing